



RÉSIDENCE LES ANCOLIES
RUE DU SOLEIL

APPARTEMENT LE ROC DE PÉCLET
RUE DU SLALOM

CHALET SELAOU
RUE DU SOLEIL

RESTAURANT LE RENDEZ-VOUS
RUE DU SOLEIL

NOM

PRENOM

Dates de séjour :

N° de téléphone :

Le réservataire déclare avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de location et les accepter sans réserve. Elles s'appliquent à l'intégralité du séjour qui comprend tant l'hébergement que les prestations annexes commandées (service hôtelier, parking...). Le réservataire garantit le respect de ces conditions par lui-même mais également par les personnes qui participent au séjour et dont il se porte garant. Le réservataire doit être âgé d'au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter.

INSCRIPTION ET CONFIRMATION DE RESERVATION

Suite à la prise d'option, la réservation deviendra ferme et définitive :

Par le versement de 30 % d'arrhes et la réception en retour des présentes conditions particulières de location dûment signées, ces formalités valant acceptation de l'offre. Le paiement des arrhes engage, automatiquement et de fait le client à l'acceptation, sans modifications des conditions générales de ventes et d'annulation.

REGLEMENT DU SOLDE

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard un mois avant le jour d'arrivée, sans rappel de notre part.

Les frais de virement ou rejets bancaires sont à la charge du réservataire. En cas de solde non réglé à 30 jours de l'arrivée, la SARL Société d'Exploitation du Rendez-Vous, se réserve la possibilité de considérer votre réservation comme annulée et d'appliquer en conséquence les conditions d'annulation prévues à cet effet et définies ci-après.

Toute réservation effectuée moins d'un mois avant la date d'arrivée doit être réglée en totalité pour être confirmée.

Dès que les arrhes sont réglés et les conditions particulières de locations datées et signées, la SARL Société d'Exploitation du Rendez-Vous adresse au réservataire une confirmation de réservation ou voucher.

ANNULATION ET MODIFICATION DU SEJOUR PAR LE CLIENT

Toute réservation non soldée un mois avant l'arrivée du réservataire est considérée comme automatiquement annulée, sans relance de notre part et sans remboursement des arrhes ni indemnisation du réservataire.

Toute annulation doit être notifiée impérativement soit par email, soit par courrier avec AR, la date de réception déterminant la date d'annulation.

En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début de votre séjour, nous retenons 50 € de frais de dossier.

En cas d'annulation entre 30 et 15 jours précédant votre arrivée, nous conservons 50 € de frais de dossier et 25 % du montant total de votre séjour.

En cas d'annulation entre 14 et 8 jours précédant votre arrivée, nous conservons 50 € de frais de dossier et 75 % du montant total de votre séjour.

En cas d'annulation entre 7 jours et le jour de votre arrivée, nous conservons 100 % du montant total de votre séjour.

Si vous ne vous présentez pas sur le lieu de votre séjour, nous conservons 100% du montant total du séjour.

De 7 jours à l'arrivée aucune modification ne sera acceptée.

Clause exceptionnelle : si le séjour devait être annulé à cause du COVID-19 (interdiction de se déplacer, confinement, fermeture des frontières...), l'intégralité des sommes versées serait remboursée et aucun frais d'annulation appliqué.

Concernant la COVID-19, le remboursement entrera en vigueur uniquement en cas de confinement, de non ouverture de la station et des remontées mécaniques.

Un cas de COVID-19 dans la famille ne justifiera pas d'un remboursement des arrhes ou du séjour.

En cas de rejet bancaire du chèque de règlement du solde, ou pour un paiement par carte bancaire refusé et sauf régularisation sous 8 jours, la réservation est automatiquement considérée comme annulée, sans remboursement ni indemnisation du client.

En cas de réduction du séjour prévu, pour quelle cause que ce soit, la SARL Société d'Exploitation du Rendez-Vous ne sera en aucun cas tenue de rembourser au réservataire la somme correspondant à cette réduction (hébergement, prestations annexes...).

PRIX ET PROMOTIONS

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises et incluent la mise à disposition du logement, charges comprises (eau, électricité, chauffage), à l'exception de la taxe de séjour, payable sur place.

En cas d'augmentation de la TVA, la SARL Société d'Exploitation du Rendez-Vous se réserve le droit d'appliquer cette hausse sur les tarifs sans préavis et sur l'application des nouveaux taux.

TAXES DE SEJOUR

La taxe de séjour collectée pour le compte de la mairie, n'est pas incluse dans nos tarifs.

Son montant varie selon les municipalités. Elle est à acquitter sur place (4,51 € / personne / nuit, à partir de 18 ans)

ACCUEIL ET REMISE DES CLÉS

L'accueil se fait à la réception dans laquelle le séjour a été vendu ou auprès du restaurant LE RENDEZ -VOUS. La remise des clés se fait sur présentation de la confirmation de réservation ou voucher attestant des termes de la réservation et du paiement du séjour. Le réservataire s'engage à prendre possession des lieux aux dates et heures prévues et à verser la caution le jour même. Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, l'établissement se réserve le droit de relouer l'appartement dans les 24 heures.

Les logements sont disponibles le jour de l'arrivée prévue, à partir de 17 heures et doivent être libérés le jour du départ prévu, avant 10 heures. En cas de départ après 10 heures, une majoration équivalente au prix supplémentaire de location sera facturée au client. En dehors des horaires d'ouverture de la réception, le réservataire devra contacter sans délai la résidence afin d'organiser son accueil, dans des horaires convenables et acceptés par la résidence. En cas de problème d'accueil, notamment pour trouver l'appartement ou récupérer les clés, le réservataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement et la responsabilité de la SARL Société d'Exploitation du Rendez-Vous ne pourra en aucun cas être engagée.

ETAT DES LIEUX, PROPRETE ET DETERIORATION

La SARL Société d'Exploitation du Rendez-Vous met tout en œuvre pour recevoir ses clients dans les meilleures conditions de qualité, de propreté et de standing possibles.

Toutefois, elle ne peut garantir un résultat immédiat et parfait et il est laissé à l'initiative et à la diligence du client, dès son arrivée, de faire un état des lieux de l'appartement en relevant, sur un formulaire qui lui sera remis lors de son arrivée, toute difficulté concernant l'inventaire du mobilier, l'état de l'appartement, du matériel ou de la propreté des lieux. En cas de réclamation, le réservataire devra retourner ce formulaire à l'accueil de la résidence dans les 24 heures suivant son arrivée. Passé ce délai, il aura tacitement reconnu l'exactitude de l'inventaire et la conformité des lieux et du matériel et ses objections ne seront plus recevables (sauf dysfonctionnement nouveau).

Le réservataire devra immédiatement signaler à la réception, toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour, que la casse soit survenue de son fait ou du fait de tiers. Il ne pourra prétendre à aucun dédommagement en cas d'intervention du service technique dans son appartement durant son séjour. Aucun des objets installés dans un appartement ne doit être déplacé dans un autre.

En cas de dégradation des lieux, au niveau des parties privées comme des parties communes de l'immeuble (murs, plafonds, peintures, matériels sanitaires et autres), le réservataire sera également tenu de rembourser le prix des réparations nécessaires, selon les devis établis par la SARL Société d'exploitation du Rendez Vous.

Lors de son départ le réservataire devra laisser l'appartement propre. Le prix n'inclut pas le ménage de fin de séjour. En cas de ménage non satisfaisant, une retenue de 150 € sera effectuée sur la caution.

SECURITE

Le réservataire devra veiller à la fermeture des portes et des fenêtres de son appartement à tout moment et notamment lorsqu'il s'absente. Il devra utiliser le coffre fort de son appartement pour y ranger tout objet de valeur. La responsabilité de la Sarl Société d'Exploitation de Rendez Vous ne pourra en aucun cas être engagée, en cas de vol, de perte, de dégradation d'effets personnels tant dans l'appartement que dans les locaux communs notamment le local à skis. De même, le réservataire ne devra laisser aucun objet ou matériel sur les balcons ou dans les parties communes de la résidence et veiller à la fermeture de son casier à skis. En cas de non respect de ces consignes, la responsabilité de la SARL Société d'Exploitation du Rendez Vous ne pourra en aucun cas être engagée. En cas d'effraction, la responsabilité de la SARL Société d'Exploitation du Rendez Vous ne pourra l'être que si le réservataire en informe immédiatement l'accueil et dépose plainte auprès de la gendarmerie sous 24 heures. Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre appartement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de la SARL Société d'Exploitation du Rendez Vous. Conformément à l'article 6 du décret n°95-949 du 25 août 1995, il est rappelé que le couchage en hauteur ne convient pas à des enfants de moins de 6 ans. L'accès au centre de détente est interdit aux mineurs non accompagnés.

OCCUPATION

Les lieux loués concernent la location et l'occupation des locaux à usage exclusif d'habitation de plaisance. Le réservataire jouira bourgeoisement des lieux loués et du mobilier, dans le respect notamment de ses voisins. La location est effectuée pour un nombre de personnes maximum précisé lors de la réservation.

Toute infraction entraînera une pénalité supplémentaire et forfaitaire de 600 € par personne non déclarée et par semaine.

En cas de tapage nocturne et après deux avertissements restés infructueux, notifiés par les responsables de la résidence, la SARL Société d'Exploitation du Rendez Vous se réserve le droit de garder la caution du réservataire et/ou de faire procéder à son expulsion du logement, au besoin avec l'aide de la gendarmerie, cette expulsion mettant un terme définitif au séjour du réservataire, sans aucun dédommagement pour ce dernier.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

Concernant le débit du WIFI, nous ne saurions en aucun cas garantir un débit et une connexion constante du fait notamment du contexte technique lié à votre lieu de séjour.

REGLEMENT INTERIEUR

Afin de faciliter la vie de vos vacances, un règlement intérieur vous est remis à votre arrivée, nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

PERTUBATIONS LOCALES

La SARL Société d'Exploitation du Rendez Vous ne peut être tenue responsable des perturbations extérieures qui viendraient interrompre ou empêcher le bon déroulement du séjour (alimentation en eau, électricité, report ou suppression des activités et services proposés par la station, environnement bruyant).

CAUTION

Un dépôt de garantie de 1000 € devra être réglé uniquement par carte bancaire (Visa/Mastercard uniquement) à la remise des clés, à défaut de quoi, la SARL Société d'Exploitation serait en droit de refuser la remise des clés au réservataire. Il sera restitué dans un délai de 20 jours maximum, après vérification de l'appartement.

Il sera déduit de la caution, toute éventuelle somme née de dégradation, disparition d'objet, somme non réglée, clés non rendues (35 € facturés forfaitairement dans ce cas), ménage non conforme...

RECLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée dans les 15 jours qui suivent le séjour à : Sarl Société d'Exploitation du Rendez Vous

Rue du Soleil – 73440 VAL THORENS

CONDITIONS GENERALES PARTICULIERES

La réservation d'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Nous présentons une description générale et des photos de nos appartements à titre indicatif.

Nous vous rappelons par ailleurs, que toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique de l'appartement est considéré comme une préférence et ne constitue pas une garantie contractuelle.

LITIGE

De convention expresse, tout litige et l'exécution des présentes, sera de la compétence des juridictions du lieu du siège social de la SARL Société d'Exploitation du Rendez Vous et sera régi par le droit français.

« Lu et approuvé » par le client, daté et signé